

Journal de la Corse

Doyen de la presse européenne
L'hebdomadaire de défense des intérêts de l'île depuis 1817



ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE LA RECETTE ALSACIENNE

Invité

Rentrée solennelle
du Tribunal de
Commerce d'Ajaccio

Contact

Jean Pierre Giudicelli
Zoom sur « Zoom » !

R 27997 - N° 11248 - F.2.20 €
3 782799 702200 2200

Connecter en très haut débit les habitants et les entreprises de votre territoire.

Plan de relance.

On est là pour vous aider.

#AvosCôtés

Nous finançons vos projets d'infrastructures numériques pour des territoires plus connectés et plus résilients. Nous accompagnons les acteurs publics et privés en conseils et financements pour faire sortir de terre vos projets au service de l'aménagement numérique des territoires. Contactez-nous.

L'intérêt général a choisi sa banque

banquedesterritoires.fr

  @BanqueDesTerr

PROFITEZ
DÈS MAINTENANT
**DU MEILLEUR
DES TECHNOLOGIES
RENAULT**

RENAULT CLIO
129€ À PARTIR DE
/MOIS⁽¹⁾

LLD SUR 49 MOIS, 1^{er} LOYER DE 1700€
SOUS CONDITION DE REPRISE

EASY PACK | 4 ANS DE GARANTIE, ASSISTANCE 24/24 H,
ENTRETIEN ET PIÈCES D'USURE
INCLUS POUR 10€/MOIS⁽²⁾



RENAULT
La vie, avec passion

modèle présenté : Renault Clio E-TECH R.S. Line 140 avec options peinture métallisée spéciale et jantes alliage à 275 €/mois sous condition de reprise⁽³⁾, 1^{er} loyer de 1700 €. (1) exemple pour Renault Clio Life 5Ce 65. (1)(3) location longue durée sur 49 mois/40 000 km. offres sous condition de reprise d'un véhicule roulant. en fin de contrat, restitution du véhicule chez votre concessionnaire avec paiement des frais de remise à l'état standard et des kilomètres supplémentaires. sous réserve d'acceptation par Diac, 5A au capital de 415 100 500 € - 14 avenue du Pavé Neuf 93160 Noisy-le-Grand - SIREN 702 002 221 RCS Bobigny. (2) Pack Intégral Renault comprenant l'entretien, les prestations d'usure (hors pneumatiques), l'extension de garantie constructeur et l'assistance selon conditions contractuelles sur 49 mois/40 000 km (au 1^{er} des 2 termes atteint) inclus dans le loyer pour 10 €/mois. voir détail de l'offre Pack Intégral en points de vente et sur renault.fr. offres non cumulables, réservées aux particuliers et valables dans le réseau Renault participant pour toute commande d'une Renault Clio neuve du 01/01/2021 au 31/01/2021. gamme Renault Clio : consommations mixtes min/max (l/100 km) (procédure WLTP) (hors GPL) : 4,2/5,9. émissions CO₂ min/max (g/km) (procédure WLTP) (hors GPL) : 98/134.

Société d'édition :
Journal de la Corse
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio

Rédaction :
redactionjournaldelacorse@orange.fr

Rédaction Ajaccio :
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 28 79 41
Fax : 09 70 10 18 63

Rédaction Bastia :
7, rue César Campinchi
Tél : 06 75 02 03 34
Fax : 04 95 31 13 69

Annonces légales :
journaldelacorse@orange.fr

**Directrice de la publication
et rédactrice en chef :**
Caroline Siciliano

Directeur Général :
Jean Michel Emmanuelli

Directeur de la rédaction Bastia :
Aimé Pietri

Publicité :
Tél : 04 95 28 79 41
Fax : 09 70 10 18 63

Impression :
Imprimerie Olivési Ajaccio
ISSN : 0996-1364
CPPAP : D921 C 80690

**Soucieux de la protection
de l'environnement,
le Journal de la Corse
est imprimé sur papier recyclé.**

L'édito d'Aimé Pietri

L'ASSASSINAT DU CORSE

La langue corse, une fois de plus, (une fois de trop) fait résonner les médias. C'est l'Express qui, récemment, lui consacrait sa « une » alors qu'en même temps les nationalistes manifestaient, devant le rectorat, leur colère de la voir tailler en pièces par l'Etat, hurlant à l'assassinat et demandant à voix forte qu'on la rétablisse dans sa souveraineté. L'Express n'est pas allé jusque là, encore qu'il ait largement donné la parole aux ardents défenseurs de l'idiome qui ont laissé entendre que l'Etat avait failli à sa mission. La nôtre n'a jamais été de le défendre si tant est qu'il n'ait jamais pu se défendre tout seul. Mais il est quand même difficile de lui jeter la pierre après tout ce qu'il a fait pour l'illustration du corse, lui ayant d'abord reconnu un droit d'existence et d'expansion. Son enseignement est assuré dans les écoles primaires, les lycées et les collèges et pour qu'il soit efficace, des centaines de professeurs ont été formés et dotés d'un CAPES qui les confirme dans leur fonction. L'Université est toute bruisante de phonèmes identitaires. Les périodiques font une large place au corse : il fleurit aussi dans les pages du JDC alors que le quotidien unique lui consacre une rubrique régulière. Sans parler de la radio et de la télé, dont les ondes le véhiculent à longueur de journée, et des commerçants qui pour protéger leurs commerces (on ne sait jamais) les « corsisent » au maximum, sans se soucier de la syntaxe qu'inconsciemment ils massacrent. Faut-il croire que l'Etat s'acharne à sa perte comme certains ne cessent de le clamer ? Pourquoi consacrerait-il alors des milliards à sa sauvegarde ? On aimerait cependant, et ce serait plus logique, que les bruyants défenseurs de cette langue aient au moins la décence de l'utiliser pour exprimer leurs doléances et leurs revendications. Or c'est en français qu'ils hurlent les slogans et scandent les exigences, en français qu'ils interpellent l'Etat, aux tribunes de l'intolérance, le sommant d'instituer une coofficialité dont l'application s'avère, hélas, impossible, en français aussi qu'ils donnent aux autres des leçons de corsophonie. C'est comme ça, à n'en point douter, qu'on assassine.

Agenda/Brèves 4

Politique 6
Évolution institutionnelle : la recette alsacienne

Invité 8
Frederic Benetti, président du tribunal de commerce d'Ajaccio

Société 10
Antivax, l'éternel retour

Contact 24
Jean Pierre Giudicelli
Zoom sur « Zoom » !

Bien-être 27
Des applis pour le corps et l'esprit

Humeur 29

Sport 31
Sport en entreprise
L'infatigable Jean-Pierre Poli prend sa retraite

LE REGARD DE Delzembre

+ 008



Covid-19 Calvi : 20 militaires du 2e rep positifs

Une vingtaine de militaires du 2e régiment étranger de parachutisme de Calvi positif à la Covid. Mais ces chiffres sorite la semaine dernière dans les médias remontent en fait au mois de décembre. Le 16



décembre précisément lorsqu'un contingent de militaires rentre de mission après avoir transité un temps au Royaume-Uni. En Corse, la mesure préfectorale imposant un test négatif à la Covid19 à tout passager arrivant dans les ports et aéroports de l'île n'est pas encore mise en place. Des tests PCR sont néanmoins pratiqués sur le groupe. « Des examens spécifiques au variant britannique ont été réalisés, tous sont revenus négatif », assure l'État-Major du 2e Rep de Calvi. L'agence régionale de santé (ARS) de Corse infirme l'existence d'un cluster et renvoie vers le service santé de l'armée "qui gère le 2e Rep". L'armée affirme quant à elle que les militaires dépistés positifs sont systématiquement placés à l'isolement dans des sas dont dispose le service de santé de l'armée. Selon le dernier bilan de l'ARS, publié le 18 janvier dernier, 10 patients atteints de la Covid19 sont en service de réanimation dans les différents centres hospitaliers de l'île.

La Poste : la CGT monte au créneau

À l'appel de la CGT, plusieurs dizaines de manifestants se sont réunis la semaine dernière devant les grilles de La Poste à Ajaccio



afin de dénoncer des conditions de travail que le syndicat juge précaires. En présence de Julien Parraudin-Devichi et Rudy Albertini, respectivement délégué de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, la situation de certains employés en CDD puis laissés au chômage malgré les efforts fournis a été évoquée. La CGT a demandé à la Direction de La Poste, un plan de « déprécarisation » pour les situations les plus délicates. Affaire à suivre...

Tempête sur la Corse !

La tempête Hortense s'est abattue en fin de semaine dernière sur la Corse. Un phénomène de vents



très forts avec des pointes à 130 km/h, et des averses abondantes ont contraint les services concernés à placer l'île en vigilance orange. Des crues ont été constatées sur la Côte Ouest. Arrivée par l'Aquitaine dans la matinée du 22 janvier, la tempête s'est dirigée vers le bas avant de venir jusqu'à la Corse. Si le vent violent s'est peu à peu calmé, les fortes pluies elles, n'ont pas cessé

durant le week-end. La Corse-du-Sud a été placée en alerte vagues-submersions.

« Les cordées de la réussite » au lycée Laetitia d'Ajaccio

Le lycée Laetitia d'Ajaccio était récemment à l'honneur puisqu'il a organisé, dans le cadre du dispositif « Les cordées de la réussite », un échange en visio-conférence entre les élèves et deux anciens lycéens. Ce dispositif vise à faire de l'accompagnement à l'orientation un levier d'égalité des chances. Il s'agit de susciter l'ambition scolaire et aider les jeunes à mieux s'orienter en s'appuyant sur l'expérience de leurs prédécesseurs. Cinq cordées existent au sein de l'académie pour un total de 250 étudiants tuteurs et 1 000 élèves tutorés. Au lycée Laetitia, c'est en présence



de Julie Benetti, Rectrice de l'Académie de Corse qu'une classe de seconde a écouté le parcours de Laurène Taddei, étudiante en droit à Aix-Marseille et à la Sorbonne et Alexandre Balbi, étudiant à l'ESSEC en stage à Singapour. L'occasion pour les jeunes élèves de prendre note des parcours d'excellence mais aussi de poser des questions pratiques tant sur la scolarité que sur l'expérience personnelle. Et deux parcours cités en exemple...

Tombola de Noël : l'association Inseme remet les prix

Comme chaque année durant la période de Noël, l'association Inseme organise une grande tombola. Un mois plus tard, les prix sont remis aux différents vainqueurs. Ainsi, la semaine dernière, Laetitia Cucchi, présidente de l'association a récompensé la gagnante, Valérie Granini, qui s'est vue remettre un scooter électrique offert par le groupe Miniconi, partenaire de longue date, de l'association. Un bel exemple de solidarité...



Le SCB en tête du classement

La 19e journée de National 1 se disputait, en grande partie, vendredi dernier. Le Scb se déplaçait hier à Boulogne. L'Équipe à fort potentiel a surpris les corses en blanc dès la 2ème minute. Au terme d'une belle action, ROBIK remet les siens dans la partie.... Mieux ! Au bout du temps additionnel Bastia inscrit le but de la victoire sur un but contre son camp d'un défenseur boulonnais... Après plus de la moitié de la saison, une hiérarchie commence à s'établir. Notamment pour l'accession en Ligue 2. Promu, le SC Bastia de Mathieu Chabert a réussi à s'imposer 2-1 à Boulogne-sur-Mer et ainsi à conserver la tête du championnat (38 points), juste devant Quevilly (2e, 37 points) qui ne lâche rien après son succès à Bourg-en-Bresse (1-0). Le SCB demeure donc leader du classement.



Covid-19 : un cluster à Oletta

Le centre de soin de suite et de réadaptation (CSSR) La Palmola à Oletta a été déclaré Cluster la semaine dernière. Douze patients et soignants ont été testés positifs à la Covid-19. Les autorités sanitaires et l'établissement ont pris des mesures. Une unité spéciale Covid devait être créée afin de prendre en charge les malades ne nécessitant pas de soins en réanimation. Objectif : assurer des soins continus aux patients qui le nécessitent et soulager le centre hospitalier de Bastia en mobilisant entre 22 et 24 lits complémentaires au sein de cette unité. La direction assurait en fin de semaine dernière que les effectifs devaient être augmentés afin de procurer des soins adaptés au virus. Une zone rouge d'accueil était doré et déjà activés. Les visites restaient interdites. Afin de

maintenir le lien entre les patients et leurs familles, l'établissement a mis à disposition des tablettes numériques.

Les syndicats du secteur médico-social appellent à la grève

Les syndicats CGT et STC du secteur médico-social, à Ajaccio, appellent à la grève. Lors d'une conférence de presse, ils ont pointé du doigt diverses carences (augmentations de salaires insuffisantes, conditions de travail qui épuisent les soignants, moyens qui ne répondent pas aux besoins de la population, telles sont les revendications). Un rassemblement a été organisé jeudi 21 janvier dernier devant les locaux de l'ARS à Ajaccio...

Bastia : adaptation dansée du roman « À son image »

Les mots de Jérôme Ferrari bientôt dansés ? C'est le projet de la compagnie Studidanza dirigée par Céline Giovannoni. Avec ses dix danseurs ils ont passé une semaine en résidence au théâtre de Bastia. La première de leur spectacle « *Ritrattu* » aurait dû se tenir le 15 janvier. Le contexte sanitaire n'a bien entendu pas permis cette représentation. Mais les artistes n'ont pas pour autant baissés les bras. C'est pour se maintenir en forme et prêt à l'éventualité d'une date prochaine qu'ils se sont réunis et ont travaillé durant cette résidence bastiaise. Les danseurs sont accompagnés du groupe A Filetta. Céline Giovannoni, la chorégraphe met en scène la vie d'Antonia, l'héroïne du roman « *A son image* » de Jérôme Ferrari sortie chez Actes Sud en 2018. Les personnages masculins du récit sont incarnés par deux danseurs. Mais l'originalité de la mise en scène consiste en ce que Antonia soit elle retranscrite sur scène par huit danseuses. « *L'écriture de Jérôme Ferrari est concrète, je suis donc partie de ces mots pour les traduire dans une gestuelle quotidienne, et ensuite trouver le mouvement dansé* », explique la chorégraphe. Le roman de Jérôme Ferrari entrecoupé de chant religieux à chaque chapitre. C'est donc A Filetta qui interprètera des morceaux pas toujours très connus du grand public pour adapter ces césures. La troupe attend désormais la possibilité de finaliser son projet et de retrouver le public. Un spectacle attendu avec impatience.



Évolution institutionnelle : la recette alsacienne

A l'heure où les relations entre l'Etat et la majorité nationaliste aux commandes de la Collectivité de Corse sont de plus en plus antagoniques, il serait peut-être pertinent que certains chez nous s'intéressent quelque peu à la recette alsacienne.



2015, durant la présidence de François Hollande et dans le cadre de la loi NOTRe (Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République), la Région Alsace est arbitrairement rattachée à la nouvelle région Grand Est (qui comprend également les anciennes Régions Champagne-Ardenne et Lorraine). La plupart des Alsaciens sont courroucés de ce diktat. Ils ne considèrent pas comme une consolation ou une compensation que Strasbourg soit désignée comme devant être la « ville Capitale » de ce que les technocrates parisiens appellent une « *super région* ». Ils craignent que le rattachement nuise à la prospérité économique de leurs terroirs, à leur identité culturelle et linguistique ainsi qu'au maintien de leur droit local. Le

traumatisme ressenti par la population mais aussi par une grande partie des élus ne donne toutefois pas lieu à des manifestations massives ou violentes de mécontentement. Par ailleurs, en initiant d'importantes et coûteuses campagne de communication visant à affirmer une notoriété et à construire une image Grand Est, les deux présidents alsaciens de cette nouvelle Région, Philippe Richter puis Jean Rottner, contribuent à faire croire que l'existence institutionnelle d'une entité Alsace relève de la page définitivement tournée. En réalité, en coulisse, une page nouvelle est en train d'être écrite. Des élus et des figures de la société civile s'emploient à convaincre du bien-fondé d'un retour à une représentation institutionnelle spécifique des territoires alsaciens. L'action

de ces forces vives aussi bien en Alsace qu'à Paris, fait qu'en 2018 le préfet du Grand Est Jean-Luc Marx remet un rapport au Premier ministre Édouard Philippe dans lequel il est constaté la persistance d'un « *désir d'Alsace* » et proposé la création d'un « *département unique d'Alsace* ». L'année suivante, se fondant sur les enseignements et les préconisations de ce rapport, le gouvernement fait adopter par l'Assemblée Nationale et le Sénat un projet de loi prévoyant la création d'une Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au sein du Grand Est. Cette institution unique en France a vu le jour le 1er janvier dernier. Elle est structurée à partir de la fusion des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Elle dispose de 6000 agents et d'un budget de 2 milliards

d'euros. Elle a repris les compétences des deux anciens départements notamment l'action sociale, la gestion de 147 établissements scolaires du secondaire, l'entretien de plus de 6000 km de routes et de 4500 itinéraires cyclables. La CEA s'est aussi vue attribuer des compétences nouvelles. Elle pourra organiser son propre schéma de coopération transfrontalière avec l'Allemagne et la Suisse en de nombreux domaines dont les transports transfrontaliers et la santé. Elle aura les coudées franches en matière de bilinguisme, pouvant même recruter des intervenants pour enseigner l'allemand en complément des programmes nationaux. Elle coordonnera la politique touristique sur son territoire (2,5 milliards d'euros de revenus annuels, 39 000 emplois).

Un cap qui ne semble pas effrayer Paris

Le pouvoir politique de la CEA est mis en œuvre par un Conseil départemental d'Alsace (aussi appelé Assemblée d'Alsace). Cette assemblée délibérante est en place depuis le 1er janvier 2021. Elle comprend 80 « *conseillers d'Alsace* » (nouvelle dénomination des anciens conseillers départementaux, 46 dans le Bas-Rhin, 34 dans le Haut-Rhin) qui ont élu exécutif composé d'un Président et de 15 vice-présidents. Le renouvellement des conseillers se fera cette année (si la Covid 19 le veut bien) à l'échelle des anciens cantons. Cela permettra que chaque terroir alsacien conserve une représentation effective et un poids politique. Frédéric Bierry (Les Républicains), qui auparavant présidait la conseil départemental du Bas-Rhin, a été élu président. Dès son premier discours, il a fixé un cap ambitieux qu'il s'est promis de tenir en s'appuyant sur toutes les possibilités du cadre juridique existant et sur les opportunités que pourraient offrir des lois autorisant des expérimentations : « *Le temps de la reconnaissance institutionnelle de l'Alsace ne s'arrêtera pas là. Nous nous saisissons de toutes les opportunités pour récupérer des compétences et renforcer notre capacité, nos droits et nos moyens à agir.* » Ce cap ne semble pas effrayer Paris. Ces derniers jours, lors d'un déplacement en Alsace, le Premier ministre a validé la démarche alsacienne : « *Je n'ai jamais été convaincu par la création de ces immenses régions dont certaines ne répondent à aucune légitimité historique et surtout ne me paraissent pas répondre aux*

besoins grandissants de nos concitoyens pour une action publique de proximité (...). Le désir de retrouver une Alsace reconnue ne constitue ni une lubie folklorique, ni une menace à l'unité de la République. » Jean Castex s'est même dit ouvert à l'obtention à moyen terme par la CEA de compétences élargies. Comment expliquer cette ouverture alors qu'en Corse l'Etat pratique le verrou ? Le poids démographique, la force économique et le positionnement politique traditionnellement modéré de l'Alsace n'expliquent pas tout. Il convient de prendre en considération que l'Alsace a sans doute trouvé la bonne recette pour traiter avec Paris. Cette recette peut être ainsi déclinée : reconnaissance explicite d'un attachement indéfectible à la France, concertation permanente et toujours courtoise avec tous les niveaux de représentation de l'Etat. Cette recette est ressortie clairement dans le premier discours de Frédéric Bierry devant l'Assemblée d'Alsace : « *Nous avons porté haut et fort la reconnaissance républicaine de l'Alsace (...). Sans l'écoute attentive des*

Préfets d'Alsace qui se sont succédés, Jean-Luc Marx dont le rapport relevait le « désir d'Alsace », le Préfet du Haut-Rhin Monsieur Touvet, et Madame la Préfète de Région Josiane Chevalier qui a levé de nombreux obstacles qui entravaient notre démarche ; sans la prise de conscience de la justesse du combat alsacien, par le Président de la République Emmanuel Macron, du premier Ministre Edouard Philippe et de Madame la Ministre Jacqueline Gourault, nous n'aurions jamais pu redonner à l'Alsace son identité institutionnelle dans ce délai. » A l'heure où les relations entre l'Etat et la majorité nationaliste aux commandes de la Collectivité de Corse sont de plus en plus antagoniques, il serait peut-être pertinent que certains chez nous s'intéressent quelque peu à la recette alsacienne en ayant en tête ce proverbe « *À chi vole ugne u spetu ingrassi u mannaninu* »...

• Pierre Corsi



Frederic Benetti, président du tribunal de commerce d'Ajaccio
« La Corse-du-Sud était déjà faible économiquement avant l'épidémie, la situation actuelle ne peut qu'aggraver les choses »

Le tribunal de commerce d'Ajaccio a fait sa rentrée solennelle mercredi dernier. Une rentrée et des vœux aux résonances particulières en raison du contexte sanitaire. L'occasion pour le président de l'institution, Frederic Benetti, de dresser le bilan de l'année passée et de s'exprimer sur l'état de l'économie insulaire.



Tout ce que l'on attendait de l'année 2019, qui n'a pas été aussi bonne que 2018, n'a pas eu lieu. En effet, nous devons avoir 6 mois de recul, or l'arrêt des activités en mars a tout arrêté, puis la mise en place début avril des PGE (Prêt garanti par l'État) ont eu pour conséquence de reculer les retombées de 2019. Pour le futur, on annonce un maintien de ces aides. Nous ne pouvons donc pas nous ex-primer sur les conséquences immédiates de la pandémie tant que les entreprises seront aidées par le gouvernement qui a d'ailleurs bien fait les choses en termes de soutien.

Pensez-vous que ces mesures d'aides aux entreprises sont suffisantes et adaptées ?

On ne peut pas considérer des aides comme suffisantes car ce qui est suffisant c'est le travail des entrepreneurs pour sauver leur affaire. Toutefois, elles permettent aux entreprises de passer le cap. Les statistiques sont à la baisse et cela signifie que les mesures ont fonctionné. Pour combien de temps ? Nous ne pouvons pas le dire. Mais ce qui est certain, c'est que ces aides ont permis d'éviter des dépôts de bilans immédiats lors des deux confinements. Le gouvernement lui-même se demande de quoi sera fait le lendemain, il essaye d'imaginer un soutien pour les mois qui viennent tout en ayant du mal à anticiper car il est difficile de deviner ce qui va se passer. Il faut reconnaître que la situation est difficile à gérer et que le gouvernement a fait ce qu'il fallait pour sauvegarder la majorité des entreprises.

Les mois à venir sont-ils envisagés comme compliqués ? Des mesures spécifiques ont-elles été mise en place pour y faire face ?

Compte tenu de la dette que la crise sanitaire a généré, qui s'élèvera selon les médias aux alentours des 300 milliards d'euros, de nouveaux dispositifs sont difficiles à mettre en place. En tout cas, concernant la Corse, la Collectivité a essayé de mettre en place le plan Salvezza qui prend en compte nos spécificités insulaires et donc notre situation

Quelles ont été et quelles sont les répercussions de la pandémie sur l'activité de la juridiction ?

En ce qui concerne les répercussions immédiates, il n'y en a pas pour le moment. Il n'y a aucune croissance concernant les ouvertures de redressements judiciaires, une baisse de 50% des taux de liquidation de redressement, et cela s'explique par la mise sous oxygène de l'ensemble des sociétés de la Corse-du-Sud. La seule chose que l'on peut affirmer, c'est que pour le moment les entreprises sont sous perfusion.

géographique. Le fait que nous soyons sur une île implique des coûts de transports non négligeables et ce plan met l'accent sur ces particularités. Donc aller plus loin dans les mesures, peut-être pas, mais les adapter plus spécifiquement peut être que oui.

Les adapter plus spécifiquement, c'est-à-dire ?

Les pouvoirs du président du tribunal de commerce n'ont pas changé. Les armes d'hier sont les mêmes aujourd'hui, elles ne sont ni améliorées ni amoindries : prévention, conciliation, redressement, liquidation... Nous sommes dans une période exceptionnelle mais nos armes sont identiques. Il ne faut toutefois pas oublier que le premier interlocuteur d'une entreprise en difficulté, c'est le tribunal de commerce. Je me bats pour que les entreprises comprennent que tribunal est en mesure de les accompagner. Malheureusement, cette vision n'est pas encore intégrée par les chefs d'entreprises. Cela peut s'expliquer par la philosophie ancestrale du tribunal de commerce à l'époque de sa création en 1864 dont le but était de sanctionner. Mais les choses ont changé, aujourd'hui nous sommes là pour aider et assainir le tissu économique. Le tribunal de commerce est d'ailleurs composé à l'unanimité de commerçants, et c'est essentiel de le rappeler.

Il faudrait donc accorder des pouvoirs un peu plus élargis aux juges du tribunal de commerce, en leur permettant plus de flexibilité dans les réponses qu'ils rendent à propos de la gestion d'une entreprise. Il faudrait également des mesures qui prendraient en compte les frais de procédures. Ces derniers s'élèvent entre 6000 et 8000 euros, ce qui est loin d'être négligeable. Une prise en compte de ces frais procédure serait bénéfique.

Que peut-on dire de l'état du tissu économique corse ?

La grande spécificité de notre tissu économique est la connexion qu'il y a entre toutes les entreprises. Par exemple, lorsqu'un hôtel est totalement ou partiellement fermé, il a forcément besoin de moins de services. Les entreprises qui livrent le linge quotidiennement ou encore les fournisseurs sont également indirectement impactés par cette fermeture. On se focalise sur l'hôtel, pour qui c'est évidemment une catastrophe, sans forcément penser que le préjudice s'étend au-delà. Le particularisme insulaire réside dans cette connexion entre quasiment tous les secteurs du tissu insulaire. On s'aperçoit que tout le monde a besoin de tout le monde, tandis que c'est peut-être plus dilué ailleurs. Ces spécificités géographiques impliquent que si nous ne nous aidons pas entre nous, personne ne pourra le faire.

Chez nous, quels sont les secteurs économiques les plus touchés par la crise ?

Les secteurs les plus impactés sont ceux de la desserte aérienne et maritime. Ce sont des secteurs très touchés. Certains avions ne volent qu'à 50% et cela s'explique par les contraintes liées au respect des normes de sécurité. Par exemple, l'obligation d'effectuer un test PCR, sans négliger son utilité, est un facteur qui dissuade certaines personnes de voyager. Les agences de voyage sont également impactées mais d'une manière qui est à nuancer. Si on leur demande comment elles se portent, elles répondent qu'elles « tiennent ». Cependant, nous n'avons pas une entreprise pour « tenir », mais pour prospérer. « Tenir » le



temps d'une crise grâce aux aides, c'est un fait. Le chômage partiel et les PGE sont des mesures qui permettent de « tenir », mais est-ce que cela permettra de rebondir ? Seul l'avenir nous la dira.

En termes de procédures collectives, quel est le bilan de l'année écoulée ?

En 2020, nous avons procédé à 2 sauvegardes, 47 redressements judiciaires, 48 liquidations judiciaires et nous avons accordé 38 plans à des entreprises en redressement.

Pour pouvoir comparer avec les années précédentes et analyser la situation, voici les chiffres des années précédentes :

En 2019, il y a eu 0 sauvegarde, 101 redressements judiciaires, 71 liquidations judiciaires et 21 ré-solutions de plans pour des entreprises en plan de redressement qui n'arrivent plus à payer.

En 2018, nous avons procédé à 85 redressements judiciaires et 82 liquidations judiciaires

Les chiffres de 2020 s'expliquent donc par le fait que l'économie a été stoppée et de ce fait peu de gens se sont présentés devant notre juridiction.

Pour finir, vos objectifs pour 2021 ?

Mis à part se dire que nous allons rebondir, nous ne pouvons faire aucune prévision statistique. Nous n'avons aucun horizon devant nous et faisons face à de continues réorganisations : Y aura-t-il un confinement général ? Seulement les + de 65 ans ? Ou alors un couvre-feu ? La fermeture des écoles ? La Corse-du-Sud était déjà faible économiquement avant l'épidémie, la situation actuelle ne peut qu'aggraver les choses.

Tant que le virus est là et qu'il mute, je suis dubitatif sur l'avenir. Je ne suis ni pessimiste ni optimiste, mais réaliste.

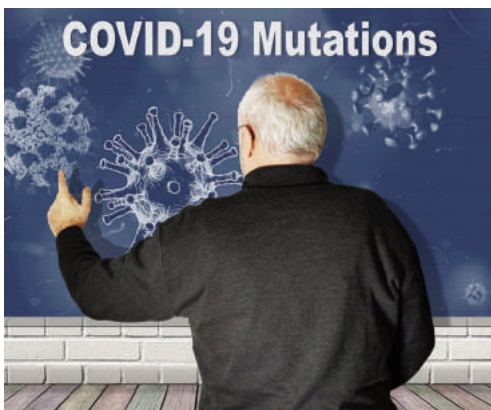
• Interview réalisée par Laura Gatti

Antivax, l'éternel retour

À peine la campagne de vaccination a-t-elle été annoncée, que les anti-vaccins ont sorti leur habituel bouclier et font entendre leurs argumentations d'opposition, avec un soupçon de théorie du complot pour légitimer leur refus. Dangereux, inutile, contre nature, autant de polémiques qui font les choux gras des opposants. Espoir ou angoisse, le vaccin ne laisse pas de marbre.

Vaccinophobes de nature

Au 3 janvier, selon un sondage Odoxa-Backbone consulting, 58 % des Français ne souhaitent pas se faire vacciner contre le Covid-19. Un peu plus qu'en novembre 2020, où une enquête Ipsos révélait que seulement 54 % des Français étaient prêts à se faire vacciner dans l'année suivant la mise à disposition du vaccin. Les sceptiques ont notamment peur des effets secondaires (34 %). La course aux essais cliniques inquiète aussi (33 %), avec une méfiance dans les poussées commerciales des laboratoires pharma-



ceutiques qui précipiteraient les processus. 10 % sont contre les vaccins en général. Des réponses que les reconfinements, avérés ou annoncés, pourraient modifier. La promesse d'un retour à la vie d'avant moyennant un nombre massif de vaccinés pourrait infléchir la position des moins antivax. Pour autant, ces réfractaires ne sont pas apparus avec la nouvelle épidémie.

Bénéfices collectifs

Au pays de Pasteur, la tradition de défiance vis-à-vis des vaccins prouve que le cordonnier est bien toujours le plus mal chaussé. La

France est habituellement un pays d'antivax. Parce qu'elle a une campagne de vaccination efficace, on finit par oublier de vivre avec le danger épidémique. Les bulletins épidémiologiques hebdomadaires de Santé publique France ont eu leur sommaire bouleversé depuis l'arrivée du Covid, mais les périodes saisonnières de certaines maladies (bronchites, gastro, grippe...) n'avaient échappé à personne. Les recommandations sont consignées dans un calendrier vaccinal, qui fixe les vaccinations applicables aux personnes résidant en France en fonction de leur âge et résume les recommandations vaccinales « générales », complétées par des recommandations vaccinales « particulières » qui focalisent sur des conditions spéciales (risques accrus de complications, d'exposition ou de transmission) ou à des expositions professionnelles. Le Président a dit que le vaccin contre le Covid-19 ne sera pas obligatoire, mais il a y a fort à parier qu'il le devienne de fait, pour pouvoir avoir une vie sociale. La stratégie vaccinale est élaborée en fonction des données épidémiologiques et d'études sur le rapport bénéfice-risque individuel et collectif et d'études médico-économiques relatives aux mesures envisagées. De plus, les recommandations des experts tiennent compte des orientations générales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière d'élimination de certaines maladies, notamment des objectifs d'élimination de la rougeole en Europe et d'éradication de la poliomyélite dans le monde. Et bientôt du Covid-19 ?

Contagion planétaire

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a intégré « l'hésitation vaccinale » dans les dix menaces mondiales pour la santé. Parce que le vaccin a aussi un effet pervers : il est trop efficace, une fois qu'il a éradiqué une maladie, on a tendance à le juger inutile



alors on le néglige et le mal contre lequel il luttait repart de plus belle. Pour preuve, l'alerte de l'UNICEF en mars dernier sur la recrudescence préoccupante de la rougeole dans le monde, alors qu'un vaccin existe depuis les années 1960. La prévention ne fait pas florès et la santé publique en pâtit. Car pour qu'une campagne de vaccination fonctionne, il faut que le groupe atteigne un seuil d'immunité. Le seuil est variable selon la contagiosité des pathologies : on l'estime autour de 50 % pour la grippe, 90 à 95 % pour la rougeole, et autour de 60 à 70 % pour la Covid-19. Reste que même si le nombre de militants anti-vaccin décroît, le nombre de vaccins n'est aujourd'hui pas suffisant pour toute la population. La campagne qui a commencé, en priorité pour les soignants et les personnes de plus de 75 ans, puis de 65 ans et celles présentant une pathologie chronique, devrait être élargie à l'ensemble de la population au printemps. En Corse, au 16 janvier, 13 centres de vaccinations sont connus pour recevoir l'injection. En attendant ce vaccin-là, une autre campagne bénéficie de l'effet positif, celle de la grippe saisonnière : on note une hausse de 30 % des demandes. Antivax dans l'âme, mais on ne sait jamais.

• Maria Mariana

Jean-Luc Pesce, directeur de l'hôpital d'Ajaccio

« Nous considérons qu'il y a davantage de risques de ne pas se faire vacciner plutôt que de le faire »

Le directeur de l'hôpital d'Ajaccio a mis en place depuis le 7 janvier, trois unités de vaccination en ville pour les soignants de plus de 50 ans. Une située aux Salines, et les deux autres au sein de l'hôpital et à l'Ehpad Eugénie.

Qu'elle est la situation aujourd'hui à l'hôpital ?

Elle est plutôt stable. Nous avons eu quelques cas Covid en long séjour la semaine dernière, mais toutes les protections ont été mises en place. Nous avons stoppé les admissions long séjour et nous avons engagé les tests dépistages des résidents ainsi que ceux des personnels soignants. Six patients ainsi que six personnels soignants ont été déclarés positifs et tous les tests ont été réalisés entre le 6, 15 et 19 janvier selon la disponibilité jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de nouveaux cas. Nous avons également dû nous réorganiser le 18 janvier et une unité Covid a été ouverte avec 4 patients. Ils sont en chambre seul. Le virus circule très peu et la partie Ehpad n'est pas touchée.

Et les dispositifs ont été mis en place pour vacciner vos soignants ?

Les premières personnes vaccinées ont été les personnes âgées en Ehpad et en unité longue durée. Il faut bien entendu qu'ils le souhaitent ou que leur famille donne leur accord si les personnes concernées ne sont pas en état de prendre une décision. Par la suite, le gouvernement a souhaité élargir la vaccination pour les personnels de plus de 50 ans. Nous avons donc ouvert, le 7 janvier, le premier centre des Salines, destinés aux soignants du privé, public et en profession libérale. Et dans un second temps, pour ne pas perturber le flux de l'unité des Salines, nous avons ouvert une autre unité sur le site de l'hôpital de la Miséricorde pour que les soignants puissent se faire vacciner. Ainsi quelques jours après nous avons réalisé la même action à Eugénie. A l'hôpital, une quinzaine de soignants se font vacciner par jour.

Vous avez été le premier à vous faire vacciner. Était-ce important pour vous ?

Très important. Oui j'étais le premier, mais ce qui est important de rappeler, c'est qu'il y avait beaucoup de médecins qui souhaitaient montrer l'exemple. Cela démontre que nous croyons fortement à ce vaccin et que nous considérons qu'il y a davantage de risques de ne pas se faire vacciner plutôt que de le faire. C'est un geste citoyen et



un geste d'espoir. Nous en avons tous marre de ne plus vivre normalement. Nous avons tous envie de retourner au restaurant, au cinéma et de partager des moments agréables avec nos proches et nos amis sans les masques. Pour le moment, le vaccin est la seule voie de sortie.

Est-ce que la tension est montée après les fêtes de fin d'année ? Vous-préparez-vous à une troisième vague ?

En Corse-du-Sud, nous n'avons pas eu d'augmentation, je trouve que les Corses respectent bien les gestes barrières et sont responsables. Pourtant, nous avons tous guetté le J+7 après Noël et jour de l'an, avec une petite peur au ventre et honnêtement le résultat est rassurant. Néanmoins, si la troisième vague arrive, nous serons prêts, même si les soignants sont fatigués. Nous connaissons le danger, Ajaccio et son hôpital ont été une ville entièrement Covid et le fait d'avoir été un cluster important laisse des traces... Les soignants sont fatigués et marqués psychologiquement. Nous sommes et serons donc particulièrement vigilants.

• Interview réalisée par Alexia Leonelli

PLU de Prupia

Annulation confirmée par la Cour administrative d'appel

La Cour administrative de Marseille vient de rejeter la requête d'appel de la commune et donc de confirmer la décision du TA de Bastia : le PLU de Propriano est annulé.

**POUR TÉLÉCHARGER
LE JUGEMENT**

<https://www.ulevante.fr/wp-content/uploads/2019/10/jugement-1800989-vs-PLU-Propriano-1.pdf>

La commune de Propriano avait fait appel du jugement du 10 octobre 2019 par lequel le Tribunal administratif de Bastia a annulé les délibérations municipales des 13 juillet et 30 novembre 2018 approuvant le plan local d'urbanisme.

1 – Des zones illégales au regard de la loi Littoral

La Cour administrative a confirmé que les lieux-dits « *Brindigaccia* », « *Travaletto* » et « *Tivolaggio* » ne sauraient être regardés comme constituant un village ou une agglomération au sens de l'article L. 121-8 du code de l'urbanisme précisé par le PADDUC : ils sont illégaux.

L'importance de la densité de l'urbanisation permise par les zonages proches du rivage AUb au lieu-dit « *Paratella ouest* » et AUc au lieu-dit « *Paratella sud* », qui n'ont pas un caractère urbanisé, ne saurait être regardée comme limitée au sens de l'article L. 121-13 du code de l'urbanisme précisé par le PADDUC : ces deux zonages sont illégaux. (Cf. photo 2)



▲ Photo 1 : Propriano, Golfe du Valincu

2 – Un document de planification incompatible avec le PADDUC car il ne respecte pas l'objectif de préserver 394 hectares d'espaces stratégiques agricoles (ESA)

La commune avait décidé de soustraire 91,20 hectares d'ESA du PADDUC afin de les rendre constructibles et de les remplacer par 100 autres hectares qui, soutenait-elle, répondaient aux critères des ESA. Rappelons qu'un ESA est un espace cultivé ou qui peut être mis en culture contrairement à un ERPAT qui lui est un Espace Ressource Pastoral ou un espace d'Arboriculture Traditionnelle.

La conclusion de la CAA de Marseille est sans appel : « Il ressort des pièces du dossier

que les 100 hectares mentionnés au paragraphe 6 sont pour la plus grande part, à plus de 80 %, constitués de terrains d'une pente supérieure à 15 %, et ne peuvent donc pas, contrairement aux affirmations de la commune, avoir la nature d'espaces agricoles stratégiques au sens du PADDUC. Il en résulte que c'est à bon droit que le tribunal a jugé que le plan local d'urbanisme de la commune de Propriano s'écartait ainsi de façon importante de l'objectif fixé par le PADDUC, sans être justifié par la satisfaction de ses autres objectifs, et ne lui est donc pas compatible ».

L'association U Levante vous présente un extrait analysant des surfaces proposées par la commune en remplacement des vrais ESA. (Cf. photo 3) En plus des critères purement techniques donnés par le PADDUC, U Levante s'était intéressée à l'usage qu'en

avaient les agriculteurs Sans surprise, il y a une nette correspondance entre la nature des sols et son usage par les agriculteurs.

Par exemple, sur le secteur de Turicciola, les 10 hectares proposés comme terres potentiellement cultivables par la mairie sont en réalité des terrains pour le parcours pastoral (P), boisés ou non (B), à potentialité 1 ou 2. C'est-à-dire qu'un hectare de ce type de terrain peut fournir une ressource fourragère suffisante pour nourrir 6 à 8 ovins ou caprins par an. Ces terrains sont pentus (pente supérieure à 15 %). L'éleveur a déclaré utiliser ces 10 hectares en 2016 comme surface pastorale à ressource fourragère incluant majoritairement des ligneux. Ces 10 hectares à Turicciola correspondent bien à des Espaces Ressources pour le Pastoralisme (ERPAT).

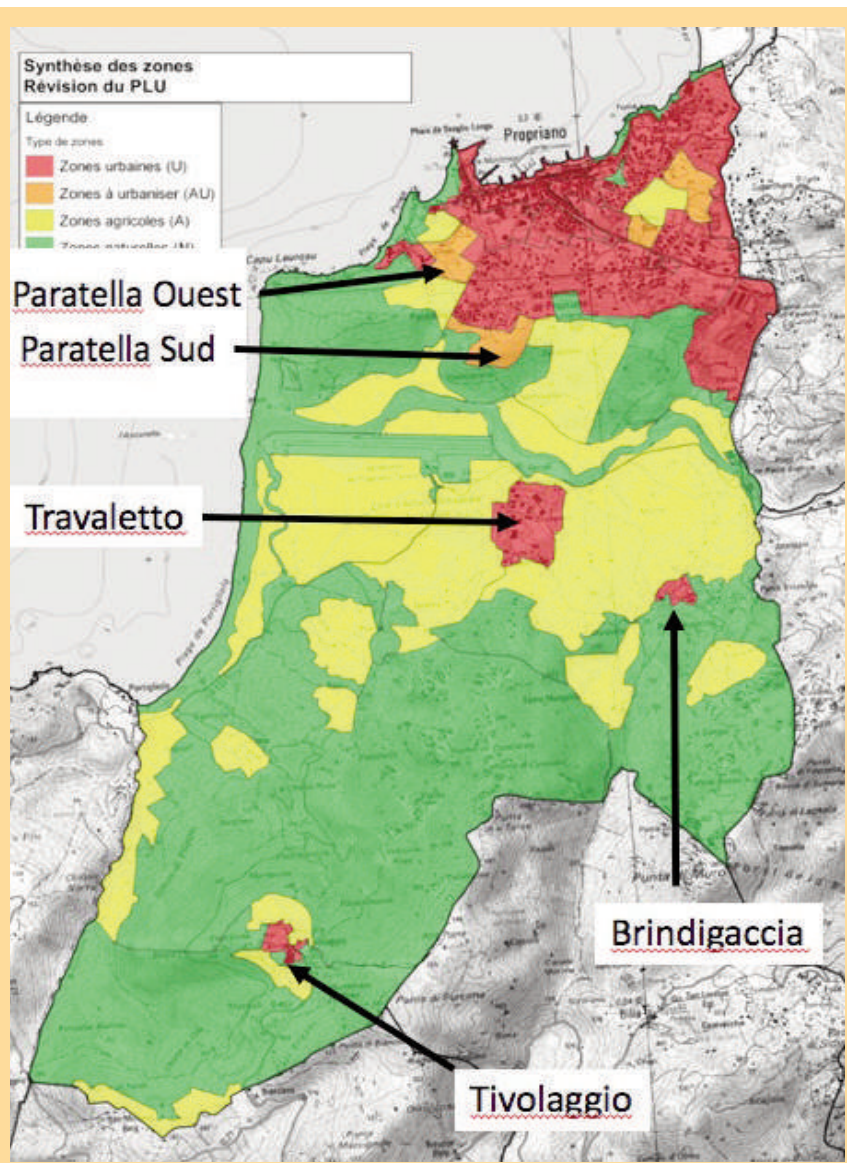
3 - U Levante a porté seul ce dossier devant la justice et une victoire bien amère

L'association U Levante a, seule, déféré ce PLU. L'État et la Collectivité de Corse, comme presque toujours, n'ont pas demandé aux juges de rétablir le Droit. Leur silence n'est pas glorieux. Silence de l'État qui ne demande pas le respect de ses lois, silence de la CDC qui ne demande pas le respect de son PADDUC. Un silence apaisant pour les oreilles de l'État et de la CDC ?

Ce silence, U Levante l'entend au quotidien. Simples citoyens, bénévoles dans une association plus que trentenaire, nous revivons tous les jours ces mêmes dossiers. Seuls changent le nom de la commune ou le numéro du permis de construire... et nous calculons les surfaces des terrains naturels et agricoles voués à disparaître. Depuis 30 ans, il y en a eu beaucoup.

Le PLU de Proprià a été annulé et l'absence de recours de l'État a une conséquence immédiate : depuis plus de deux ans la commune a pu accorder des permis de construire sur tous les zonages aujourd'hui déclarés inconstructibles par le Tribunal. Une victoire bien amère pour U Levante.

• Association « U Levante »



▲ Photo 2 : Propriano - zonages illégaux

Nom du secteur	Surface en hectares	Potentialité pastorale	Pente	Usage du sol déclaré au Registre Parcellaire Graphique de 2016	Notre conclusion sur la catégorie de l'espace
<u>Turicciola</u>	10	P2, PB1	Supérieure à 15 %	SPL : Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes	ERPAT
<u>Au sud de Travaletto et entre Travaletto et Brindigaccia</u>	12	PB1, PB2, CV	Supérieure à 15 %	SPL : Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes et BOP : Bois pâturé	ERPAT pour PB1 et PB2, Zone Naturelle pour la partie boisée en chênes verts
<u>Santa Margarita</u>	5,5	PB1, PB2	Supérieure à 15 %	Partie nord en BOP : bois pâturé, partie sud : non déclarée	ERPAT

▲ Photo 3 : extrait analysant des surfaces proposées par la commune en remplacement des vrais ESA

La « colonisation de peuplement » : une chance pour la Corse

Le terme de colonisation de peuplement a peu à peu remplacé dans la logomachie nationaliste celui de colonialisme économique. Il devient en effet de plus en plus difficile d'expliquer pourquoi l'état français supposé colonisateur déverse à perte des milliards dans notre économie insulaire qui ressemble de plus en plus au tonneau des Danaïdes. Mais ceux qui emploie la formule de « colonisation de peuplement » oublient un peu vite qu'un marché économique privé de consommateur est le signe le plus évident d'une société qui se meurt

Une progression de l'occupation humaine

Il est très difficile d'obtenir des chiffres fiables sur la réalité de la population corse au cours du dernier siècle et demi passé. Le chiffre de 300 000 personnes avancé pour la fin du XIXe siècle paraît hautement improbable. Il est plus vraisemblable que les maires déclarèrent plus d'habitants qu'il n'en existait réellement pour toucher le centime additionnel. Quant aux listes électorales, elles comportaient un double inconvénient : celle du double vote très fréquent pour les Corses établis sur le continent et la non-prise en compte des femmes jusqu'en 1945. Ce qui est certain c'est que la population a presque doublé en cent vingt ans alors même que la Corse est la région française la plus âgée. L'augmentation démographique provient donc bien d'un apport extérieur sans lequel nous serions tout simplement en état de coma avancé.

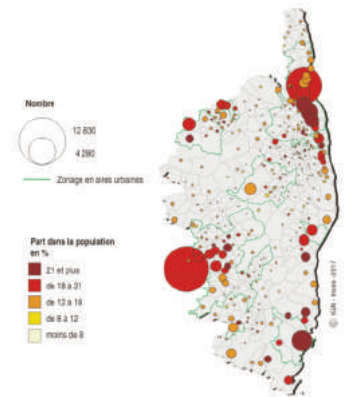
La Balagne à la ramasse

Selon l'INSEE, la Corse dénombre sept aires urbaines qui concentrent 80 % de la population globale. C'est dire si la Corse des villages a vécu. Dans l'ordre d'importance, on trouve Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, Corte, Calvi, l'Île-Rousse, Propriano et Ghisonaccia. Cette ville de la plaine orientale est la plus petite avec 4 196 habitants au 1er janvier 2016 (derniers chiffres publiés), mais aussi celle qui connaît la plus forte croissance annuelle moyenne de 1,9 % entre 2011 et 2016. C'est à l'évidence l'apport de travailleurs immigrés qui est à l'origine de phénomène. Mais cet accroissement permet de maintenir des écoles ouvertes, d'augmenter le nombre de commerces

bref de conserver une vie sociale. La croissance amène la croissance. Propriano et Porto-Vecchio connaissent une augmentation démographique presque identique : 1,8 % et 1,7 %. Ajaccio (mais ne faut-il pas parler de pays ajaccien) et Bastia (même remarque) affichent 1,1 % de croissance annuelle. Corte augmente de 0,6 % par an alors que la moyenne de la région Corse est de 1 % sur la même période. À l'inverse la Balagne connaît un fort agrandissement de son parc de résidences secondaires, mais une baisse de leur population de -0,3 % par an. Calvi a connu un très léger excédent de natalité (ça se joue à quelques dizaines près), mais n'attire guère de nouveaux arrivants. Isula Rossa à l'inverse cumule les deux handicaps : pas de nouveaux arrivants et démographie négative.

La laboratoire ajaccien

L'INSEE a étudié l'implantation sociale d'Ajaccio. Les nouveaux arrivants sont essentiellement de deux ordres : des jeunes couples continentaux avec enfants qui viennent pour occuper un emploi et des retraités pour moitié d'origine insulaire. Les premiers ne sont pas nécessairement fortunés et occupent souvent des locations ou achètent dans les villages périphériques (Alata, Afa, vallée de la Gravona etc.). Les retraités achètent dans Ajaccio et préfèrent les quartiers les plus huppés. Comme par le passé, ce sont ceux du Triangle d'or : place du Diamant, Sanguinaires, Casone. Les plus pauvres se répartissent derrière la place Abbatucci, aux Jardins de l'Empereur et sur la Rocade quand ils ne sont pas rejetés vers les grands ensembles de Mezavia et de Sarrola plaine. La ville s'étend mais conserve ses frontières anciennes. Cette



« colonisation de peuplement » provoque indéniablement une hausse des prix de l'immobilier, mais simplement dans les quartiers les plus demandés. Ceux des Saline et des Canne ne semblent pas beaucoup évoluer. Toutefois, cette tendance est beaucoup moins forte que dans des villes comme Paris ou Bordeaux. Enfin, cet apport de population est bénéfique pour tout le monde et plus particulièrement pour les géants de la distribution, tous tenus par des Corses, qui ne peuvent que se féliciter de ces nouveaux clients. Dernier point qui relativise le concept de colonisation de peuplement qui semble évoquer un enrichissement des « colons ». Les grandes fortunes en Corse sont quasiment toutes des fortunes corses. C'est dire si la « colonisation de peuplement » apparaît comme un concept émotionnel, basé sur le ressentiment, il n'est pas pertinent sur le plan sociétal et économique.

La vilaine grimace de Jean Castex

Je soutiens sans réserve les initiatives visant à obtenir la levée du statut de détenu particulièrement surveillé infligé à Pierre Alessandri et Alain Ferrandi. La Ligue des Droits de l'Homme de Corse et L'Ora di u ritornu ont raison d'appeler à se mobiliser contre le refus du Premier ministre d'aller en ce sens.



L'assassinat de Claude Erignac m'a bouleversée et révoltée. J'ai éprouvé de la compassion pour cet homme et sa famille. Je suis descendue dans la rue pour exprimer mon horreur et mon indignation. Je n'oublie pas les circonstances effroyables du passage à l'acte : le couple Erignac se rendait sans chauffeur ni escorte au théâtre pour assister à un concert ; après avoir déposé son épouse, Claude Erignac a garé sa voiture et s'est dirigé tranquillement à pied vers le théâtre ; un tireur s'est glissé derrière lui et l'a abattu à bout portant. Je crois en la sincérité politique de ceux qui ont pensé, planifié, exécuté et assumé cette tragédie mais ne parviens ni à comprendre comment ils ont pu en arriver là, ni à leur trouver la moindre excuse. Pourtant je soutiens sans réserve les initiatives visant à obtenir la levée du statut de DPS (détenu particulièrement surveillé) infligé à Pierre Alessandri et Alain Ferrandi. J'estime que la Ligue des Droits de l'Homme de Corse et L'Ora di u ritornu ont mille fois raison d'appeler à se mobiliser contre le refus du Premier ministre de lever ce statut. Je partage la conviction de ces

deux associations qu'il s'agit d'une « *décision politique* » qui bafoue le Droit car il n'a pas été tenu compte de l'avis de la commission pénitentiaire qui a émis un avis favorable. Il peut certes m'être objecté que cette commission n'a qu'un rôle consultatif mais je puis répondre que ses avis sont quasiment toujours suivis. Quant aux motifs de refus invoqués par le Premier ministre, ils prêteraient à sourire s'ils ne concernaient pas un dossier aussi sensible. Jean Castex frise en effet le ridicule quand il fait part d'un « *risque de trouble grave à l'ordre public* » et d'un « *risque d'évasion* » pour ce qui concerne des faits qui dateront bientôt d'un quart de siècle et des détenus en droit de demander une liberté conditionnelle qui jamais, de l'aveu même de l'administration pénitentiaire, n'ont été à l'origine du moindre désordre.

Une décision d'une gravité extrême

J'en suis intimement persuadée : la décision du Premier ministre est d'une gravité extrême. Que Pierre Alessandri et Alain Ferrandi doivent rester incarcérés selon « *un niveau de*

sécurité adapté à leur profil pénal » alors que le centre pénitentiaire de Borgo ne peut accueillir des détenus DPS, suggère qu'il n'a été tenu compte ni de la longueur de la détention, ni d'éventuelles évolutions psychologiques. L'État semble vouloir revenir à l'utilisation du masque de fer car condamner deux hommes à rester enfermés seuls entre quatre murs loin de leur région et de leurs familles, suggère que l'on souhaite les déraciner et les faire oublier de tous. Qu'un décret ait, opportunément et à grand bruit, dessaisi le ministre de la justice (Eric Dupond-Moretti qui en qualité d'avocat avait participé à la défense d'Yvan Colonna) et donné tout pouvoir à Jean Castex, incite à penser que l'on a sciemment tourné le dos à la clémence qu'autorise le Droit. L'État semble vouloir revenir à la pratique de la lettre de cachet qui permettait au pouvoir politique, à partir d'un trait de plume, d'emprisonner qui bon lui semblait, comme il le voulait et aussi longtemps qu'il lui plaisait. Enfin, que l'on refuse toute perspective d'amélioration de la condition carcérale ou d'aménagement de peine, invite à partager la dénonciation par la Ligue des Droits de l'Homme de Corse et L'Ora di u ritornu d'une « *peine de mort lente qui consiste à éliminer à vie un individu de la société et à le laisser mourir dans le trou noir de l'enfermement.* » L'État semble vouloir revenir au recours aux oubliettes. A Jean Castex ainsi qu'à ceux qui inspirent ou soutiennent l'acharnement contre Pierre Alessandri et Alain Ferrandi, je conseille de méditer sur ces quelques mots du grand romancier, essayiste et éditorialiste François Mauriac : « *La vengeance déguisée en justice, c'est notre plus affreuse grimace...* »

• Alexandra Sereni

Collège de Montesoro : La non-violence ça s'apprend

Il s'en donne du mal et ne ménage pas sa peine J. François Bernardini de la Fondation « Umani ». Créer des liens, se protéger, se soutenir, s'aider pour vivre mieux ensemble. Du nord au sud il multiplie les conférences, en direction de la jeunesse sur le thème de la non-violence, de la chasse aux paroles de haine. Puissent les oreilles entendre, écouter et les cerveaux appliquer la cohésion.



Voyage au pays de l'impossible

Récemment au collège de Montesoro, il rencontrait les étudiants de BTS SAM 1 du lycée Paul Vincensini. Deux élèves Hanane et Mehdi ont suivi un stage de quinze jours, chez Umani dans le cadre de « *La non-violence ça s'apprend* ». Hanane a lu un exposé de son travail durant ces deux semaines et remercié vivement tous ceux de Umani pour ce qu'elle a pu réaliser grâce à eux. Ensuite, J. François Bernardini a parlé des différentes formes de violences : précarité, les êtres vulnérables, les enfants, les personnes âgées, les handicapés, l'homosexualité, les animaux et la liste n'est pas exhaustive. Les exemples se multiplient d'un bout à l'autre de la planète, pourquoi ? Pourquoi tant de haine, pourquoi le rejet systématique de celui « *d'en face* ». Il a soulevé également le grave problème

des déchets et de la surconsommation, ça aussi c'est de la violence. Nous achetons et n'utilisons qu'à moitié, ensuite on jette. On a comptabilisé 34.000 bouteilles de plastique à la mn en méditerranée et après on s'étonne de la pollution. Il faut trier, séparer le vivant (bio-déchets), légumes, poireaux, fanes, salades etc... du reste. Il a incité les jeunes à faire du sport, 45 mn d'activité par jour c'est le top pour un corps humain. Ne pas s'abrutir devant la télé avec du coca nocif pour la santé. La santé est précieuse on n'en a qu'une il faut la préserver. Pour en revenir à la non-violence il a rappelé qu'il y avait 7 milliards d'habitants sur la planète et qu'ils étaient tous uniques. Tout le monde ne peut être en accord avec son voisin, c'est ce qui fait notre richesse. Le désaccord fait avancer mais dans la maîtrise de la communication verbale, il suffit de canaliser son cerveau. La non-violence c'est apprendre à être fort sans être violent, tel un boxeur ou un karatéka. J. François leur a expliqué avec des mots qui parlent aux jeunes. Le cerveau reptilien, pilote toutes les fonctions du corps, le cerveau émotion est parfois atteint de « *virus* ». La xénophobie, le racisme, la frime à tout prix, le harcèlement verbal et aujourd'hui le net. On peut détruire des personnes à l'aide de mots, de phrases. Attention ce sont des réseaux dangereux, les messages et photos peuvent être utilisés. Lorsque l'on publie il faut savoir que c'est à vie, c'est ineffaçable. Il a cité deux exemples, celui d'un collégien qui disait être surnommé « *poubelle* » parce qu'il n'avait pas de baskets à 250 € sa maman n'ayant pas d'argent. L'autre, d'origine russe, au bord des larmes au cours d'une

assemblée a dit devant toute la classe personne ne m'appelle par mon prénom on m'appelle « *Poutine* », comme si c'était une référence. Toute la classe l'a applaudi et depuis on ne l'appelle plus « *Poutine* ». Mise en garde contre la mafia. Ce sont les



plus dangereux et les plus violents. Une gangrène internationale, le cancer de la société. Il a raconté l'histoire d'un grand « *chef des chefs* » italien qui était entré dans ce système à leur âge et « *marchait* » sur des cadavres pour rester au sommet. J. François a vu des gens proposer des « *choses* » aux collégiens contre espèces sonnantes et trébuchantes. Il ne faut pas entrer dans ce système particulièrement toxique. La vingtaine d'étudiants, leurs professeurs et la CPE Mme Sabaud ont suivi avec intérêt la conférence donnée par J. F Bernardini.

• Danielle Campinchi

Jean Pierre Giudicelli

Zoom sur « Zoom » !

« Zoom », le truc pour se voir, se parler sur le net. Pour faire des visio-conférences, des débats en distantiel. ... « Zoom » en attendant des jours meilleurs, Jean Pierre Giudicelli utilise cette « appli » pour s'adresser à ses étudiants de Corte... Hélas ! la programmation qu'il a pensé pour le Centre Culturel Universitaire-Natale Luciani ne peut bénéficier de cette bouée de sauvetage.



Comédien. Enseignant à l'Université de Corse. Programmateur au CCU. Jean Pierre Giudicelli a beaucoup de cordes à son arc. « Zoomer » est pour lui en cette période de pandémie un moyen mis à disposition par la

technologie numérique pour éviter une coupure complète avec le monde étudiant. Il voit dans « Zoom » un support à son enseignement. Chaque semaine, en effet, en tant que responsable de la filière « Arts du spectacle » il envoie à ses étudiants moult pages pour préparer les cours avec d'une part des éclaircissements, des explications et d'autre part des demandes de travail de recherche. Les heures imparties à « Zoom » se veulent autant que possible actives. Elles comportent donc des échanges, des discussions, et jouent un rôle d'écoute afin de contourner le piège de l'isolement. Sur les campus de Corte restent actuellement les jeunes qui n'ont pas de famille en Corse. La plupart des insulaires ont, eux, la chance de pouvoir rejoindre des parents. Pour les continentaux la solitude devient vite pesante, cloîtrés qu'ils sont dans des chambres souvent petites et privés de la convivialité qui est le sel de la vie étudiante. Il n'est alors pas rare que les problèmes psychologiques viennent doubler les difficultés financières.

Dans de telles situations « Zoom » qui est déjà intéressant pour tous, est, pour les plus mal lotis, un indiscutable outil s'ils veulent tout simplement continuer à ETRE. Le Centre Culturel Universitaire – Natale Luciani a, lui, dû tirer le rideau. Rien qu'en théâtre treize spectacles n'ont pu être joués. Déprogrammés. Différés. Annulés... Ainsi la représentation sur César Vezzani. Le « Coriolan » monté par la compagnie insulaire, « Nénéka » qui avait aussi quarante dates à son agenda sur le continent. « Sintinelli » de Laurent Simonpolli, qui retrace par le texte et le chant quarante ans de la vie d'une famille corse d'aujourd'hui.

L'adaptation en lingua nustrale des « Précieuses ridicules » de Molière par Guy Cimino du Teatrino. « Et si on ne se mentait plus », qui avait fait un triomphe à Avignon et qui donne un aperçu de l'histoire du théâtre. « La passion selon Marie » de Charlotte Arrighi de Casanova... Autant de pièces, de spectacles, qui pour les plus chanceux n'auront pu rencontrer le public qu'une fois, à Bastia ou Ajaccio, ce qui plombe évidemment leur envol ! Dans les limbes également les



créations prévues par les étudiants en « Arts du spectacle » dont l'une mêlant des textes classiques et contemporains et une autre sur Napoléon en partenariat avec la municipalité cortenaise. A la trappe encore la JACES (Journée Art Culture Enseignement Supérieur). « Sursum corda », dit le latin. Une façon de garder l'espoir !

• Michèle Acquaviva-Pache

Bacri, un supplément d'émotion...

On en faisait le prototype du bougon, du râleur. Pourtant on ne pouvait occulter combien il était doué pour l'émotion. En témoignent deux scènes du « Goût des autres », celle où le personnage plutôt frustré qu'il incarne, découvrirait les vers de Racine interprétés par une sublime comédienne ; celle où il perceait le mystère Ibsen grâce à cette même comédienne jouant Hedda Gabler... Bouleversant en ces instants, tant il était vrai ! Une illustration aussi de la force du théâtre et du lien qui s'instaure entre spectateur et acteur... actrice en l'occurrence !

D'où vous vient votre passion du théâtre ?

Très tôt. Enfant, au village en Castagniccia, j'aimais écouter les vieux, qui avec leur théâtralité racontaient la guerre de 39 – 45, l'Algérie, le rapport à la mort ou des traits de caractères amusants. A Bastia, j'ai rencontré Bartolomeu Dolovici et j'ai lu à 11 – 12 ans certains de ses poèmes à RCI, la radio d'Aimé Pietri.

Où avez-vous fait votre formation ?

A Paris, auprès de Betty, la femme de Mighela Raffaelli qui donnait des cours de théâtre. Puis j'ai passé trois ans à L'École du Passage de Niels Arestrup. Ensuite j'ai rejoint « *Le théâtre en partance* ». J'ai aussi fait un détour par l'Actor Studio parisien.

Vos débuts sur la scène insulaire ?

Rentré à Bastia, mon amie, Simone Grimaldi, qui travaillait comme maquilleuse avec le Teatrinu, m'a présenté à Guy Cimino. Il m'a proposé de faire la présentation de « *L'opéra de quat' sous* » de Brecht. C'est comme ça que j'ai intégré la troupe ! Dans la foulée on a créé pour la tv, « *La famille Past'asciu* ». L'université m'a demandé de faire des petits modules de pratique artistique en corse et en français. Puis j'ai obtenu un mastère sur la décentralisation théâtrale.

En tant qu'acteur comment abordez-vous un texte ?

Je préfère toujours en faire une lecture à haute voix car c'est une manière de voir s'il fait écho en moi et d'en capter le rythme, ainsi que d'en sentir les orientations pour le jouer sur scène. Ensuite vient le travail à la table avec les autres comédiens qui doit permettre d'en ressentir toutes les émotions.

« *Le théâtre c'est fait pour être ensemble. Sans public c'est comme une fracture.* »

Jean Pierre Giudicelli

En Corse pourquoi la comédie est-elle plutôt fille du nord de l'île ?

Faire du théâtre en corse, en français, en arabe, ou en une autre langue induit un code de jeu différent par rapport au corps, à l'autre, à l'espace et c'est encore plus vrai en matière comique. La langue du sud de l'île plus âpre, plus aride pousse plutôt les gens vers le tragique. Celle du nord, plus légère offre un terrain plus favorable à la comédie. Mais au nord comme au sud ce dont on doit se garder, c'est du copier-coller par rapport à l'extérieur.

Un acteur peut-il tout jouer ?

Je n'étais pas parti pour jouer surtout du comique. Être dans le sérieux c'est dans mes possibilités... si c'est un sérieux décalé ! Néanmoins je crois qu'un acteur a ses palettes et qu'il reste dans ses emplois.

L'esprit de troupe est-il – comme au Teatrinu – aussi précieux qu'on l'affirme ?

C'est capital... On répète, on joue ensemble. Il y a de l'amitié entre nous et pour moi ça dure depuis vingt-deux ans ! Au Teatrinu il n'y a pas de starisation, pas de rivalités. On est dans une compagnie, pas dans un casting.



Quel rapport entre l'acteur et le spectateur ?

L'acteur est dans le faire. Le spectateur dans la catharsis.

Peut-on jouer sans public ?

C'est galère !... Quelle solitude ! On s'en rend compte lors des captations sans public. Quand il y a des spectateurs pour l'enregistrement c'est nettement mieux. Le théâtre c'est fait pour être ensemble. Sans public c'est comme une fracture.

En quoi précisément le théâtre fait-il du lien social ?

C'est un art vivant qui nous fait vivre ensemble... Entre le public et les comédiens s'établit une union parce qu'on se retrouve au même endroit, pour la même chose et qu'on accepte la même convention voulant que les uns soient sur scène et les autres dans la salle, ce qui signifie qu'il y a entente tacite pour suivre la même règle du jeu.

Quel est le but du théâtre ?

Rester en vie. Être des humains. A l'actif du théâtre : il a toujours suivi les évolutions de la société. C'est un miroir... un miroir qui a, de tous temps, traité de toutes les problématiques sans s'enfermer dans les modes et les styles.

Comment rebondir dans les circonstances présentes ?

Je n'en sais rien... Cette question tout le monde se la pose. Elle n'aura de réponse qu'à la réouverture des salles. Pour l'instant sans pouvoir rencontrer l'autre c'est comme si on n'existait plus !

Le numérique peut-il aider à éclaircir l'horizon du spectacle vivant ?

Il ne peut se substituer à la représentation théâtrale en public. En tant que support de la création c'est un pis-aller.

• Propos recueillis par M.A-P

L'addunita daretu à « *L'ora di u Ritornu* »

Appena mutu dapoi qualchì tempu aspettau a pusizione di a ghjustizia per ciò chì tocca à a situazione di Petru Alessandri è Alanu Ferrandi, u cullettivu « *L'ora di u ritornu* » s'impegna à mezu à l'avucati per fà valè i diritti di i dui omi è assicura u so avvicinamentu in Corsica. Un movimentu di sustegnu principia à sviluppà si...



Più di vinti anni dopu à l'assassiniu di u Prifettu Erignac, u sei di ferraghju di u 1998, trè omi frà tutti quelli chì sò stati cundannati, fermanu sempre in prighjò : Alanu Ferrandi, Petru Alessandri è Yvan Colonna. Di fattu, vinti anni sò passati è mentre chè a legge permette l'avvicinamentu di i prighjuneri secondu à i so territorii, i Corsi, elli, sò sempre alluntanati da i soi. Sapendu d'altronde, chè dopu à un numeru d'anni precisu (secondu à a sicurezza), a liberazione cundizionale permette à certi prighjuneri di pudè -dipende di u so cumpurtamentu- rientre in casa soia.

Una legge da fà rispettà

Issa situazione, i prighjuneri corsi cundannati per l'assassiniu di u prifettu, l'anu particularmente. Per prova, Alanu Ferrandi è Petru Alessandri anu fattu vinti anni è pudarianu prufità d'issa legge. Ma a ghjustizia francese, piazzata, ci vole à dilla, sottu à u sguardu di u Guvernu (mentre chè per via di a demucrazia issi puteri devenu esse spiccati), ùn dice micca cusì. Piazzati in u statu di DPS (prighjuneri particularmente survegliati) malgratu un cumpurtamentu bonu, ùn ponu nè sorte (liberazione cundizionale), nè esse avvicinati da i soi. Di colpu, e so famiglie si sò impegnate. Dendu nascita, qualchì annu fà, à u Cullettivu « *L'ora di u Ritornu* ». Cù u scopu precisu, à mezu à avucati è a Lega di i Diritti Umani, di fà valè i diritti di i dui prighjuneri. Si pò dì, dinò ch'ella ci era una certa speranza, masimu chè a ghjustizia ùn era contru l'avvicinamentu di Petru Alessandri è Alanu Ferrandi. Ma ogni volta, u cartulare hè chjosu,

Parrighji pigliendu a decisione di mantene i dui Corsi alidà d'ind'è elli. Secondu à e famiglie è guasgi tuttu u mondu in Corsica (micca solu), saria un affare di Statu. Cusì, è dapoi più d'un annu, e famiglie cuntinueghjanu à palisà una situazione ch'ùn si pò micca accettà. Di ghjurnu u 2019, U Cullettivu, a Lega di i Diritti Umani avianu datu una conferenza di stampa davanti à a Prifettura in Aghjacciu. « *Ùn si tratta micca d'annistia*, spiegava à l'epica Thierry Casanova, membre di u Cullettivu, *ma solu di l'applicazione d'una legge.* » Candidatu à l'elezzione in u 2017, u futuru presidente di a Republica s'era sprimatu in favore di a dumande di i e famiglie. Dui anni, guasgi sò passati è a situazione ùn scambia micca.

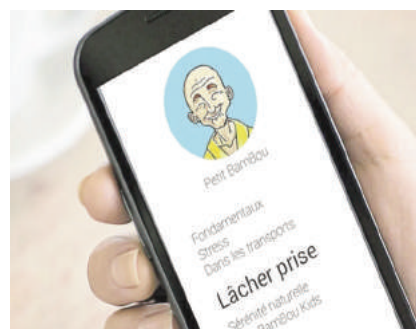
Manifestazione stu sabbatu in Aiacciu

Peghju, a ghjustizia ùn era contru à l'avvicinamentu di Petru Alessandri è Alanu Ferrandi, ma sta volta hè u prima ministru chì hè ghjuntu à mettesi à mezu, ricusendu di caccià u statu di DPS à dui omi. Un culpacciu novu per e famiglie ch'ùn volenu micca accettà a situazione. « *Si tratta qui di mantene dui omi durante tutta a so vita ? Quessu, ùn lu vulemu. Per avà, ùn hè ci alcuna prospettiva d'avvicinamentu. Dumandemu solu l'applicazione di a legge, nulla d'altru...* » Dapoi qualchì tempu, l'eletti di l'Assemblea di Corsica anu seguitatu u movimentu è s'impegnanu à prò di e famiglie. « *Parrighji calpighjeghje e so propii legge di dirittu*, hà scrittu Jean-Guy Talamoni, u presidente ind'una lettera, *a lotta deve cuntinuà à prò di Petru Alessandri, Alanu Ferrandi, Yvan Colonna è tutti i prighjuneri pulitichi corsi sempre incarcerati...* » U movimentu piglia forma è si sviluppa. A manifestazione di stu sabbatu ci puderà dà qualchì infurmazione nantu à l'impegnu di i Corsi in sta situazione qui...

• F.P.

Des applis pour le corps et l'esprit

La période incertaine a entraîné une vague de remise en question des habitudes. Anxiété, stress, manque de tonus... Des inventeurs bien inspirés ont pensé des sessions de remise en forme en ligne, pour se bouger, mais aussi pour décompresser. Du yoga pour commencer jusqu'à la méditation guidée : un parcours d'équilibre digitalisé qui ne fait que commencer.



Les circonstances ont endommagé un grand nombre de corps et d'esprits. Pour regonfler son énergie, évacuer les tensions, se déconnecter de l'actualité, le monde entier s'est (re)mis au sport, des séances en quarantaine. Google Trend, l'organisme de synthèse des données en ligne de Google, nous apprend qu'au niveau mondial, le nombre de recherches incluant les mots « sport à la maison » a triplé, de janvier à mars 2020. Du côté de la France, c'est une augmentation de 80% qui a été enregistrée sur les téléchargements des applications de remise en forme. Ajoutons à cela les coaches et autres clubs qui proposent des cours en direct sur les réseaux sociaux, ou encore les influenceurs fitness sur Youtube, une somme qui place l'année 2020 comme l'année des records du sport à domicile.

Au-delà de la pratique sportive, les plateformes de médiation ont également explosé les compteurs au niveau des usages. Les événements anxiogènes ont animé la planète, l'animent encore, de quoi pousser un grand



nombre de personnes vers des cas d'insomnies, de stress, d'angoisse. A chaque problème, ses applications. Plus qu'une tendance, un réel intérêt thérapeutique ? C'est ce que l'entreprise Calm, leader du marché avec ses 50 millions de téléchargement tente de prouver, une étude réalisée en interne avec une enveloppe de 110 millions de dollars levés pour cette occasion en 2020.

La méditation, ce bouton « stop » que l'on s'offre dans sa journée, sa semaine, était hier diabolisée comme pratique chamanique, aujourd'hui plébiscitée comme nouveau

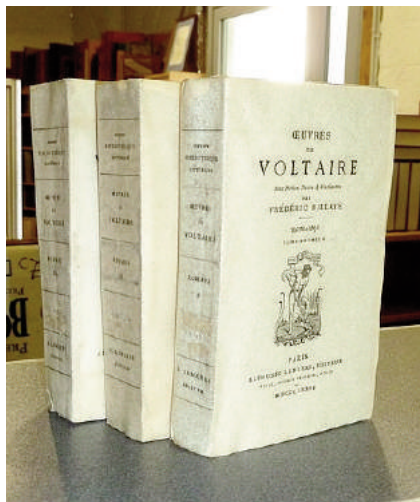
remède miracle. Selon le Wall Street Journal, cette industrie pèserait 1,2 milliards de dollars par an, comprenant les budgets des cours en studios, ateliers, livres, cours online mais aussi applications. Car si vous souhaitez adopter une routine de détente via votre smartphone, certes les premières séances seront souvent gratuites. Mais une fois l'eau à la bouche, il faudra sortir sa carte bleue pour adhérer au « club », profiter de toutes les fonctionnalités, plus de 40 € par an pour Calm, ou encore 6,99 € par mois pour Petit Bambou, l'appli méditation Made in France.

Petit Bambou, c'est la start-up lancée à Roubaix par Ludovic Dujardin et Benjamin Blasco en 2014, au début de la vague. Avec 30 000 euros, ils lancent cette application conçue comme une plateforme de podcasts. Aujourd'hui, ils accueillent 3,7 millions d'inscrits et plus de 550 méditations guidées, plus un partenariat avec La Compagnie, transporteur aérien, pour ses lignes Paris-New York. Une consommation de bien-être nouvelle génération ou nouvelle mode éphémère ?

• J.S.

Soixante-six millions de procureurs ?

Le débat public semble-t-il s'enliser. Si l'on en croit les tenants du pouvoir, comme on les nomme avec une condescendance amusée dans le cercle des beaux esprits, l'opinion s'affole.



Juchés sur la faite de la tour crénelée de leur donjon mental, nos maîtres redoutent et scrutent l'horizon. C'est fréquent pour qui ne sait pas s'y prendre. L'avenir demeure le recéleur de tous les dangers possibles, surtout quand on commande. Ah ! commander! Prévoir!, savoir? Derrière l'herbe qui verdoie et la route qui poudroie, quelle est donc cette troupe hétéroclite qui s'avance? Seraient-ce des manifestants mécontents? Des malades et des éclopés en rupture de listes vacantes vaccinales ? Qui sont donc tous ces Jacques en colère et cependant craintifs? L'électeur pardi! L'échéance galope qui projette la reddition des comptes. Hé oui! Le procureur c'est l'électeur! C'est ça qui gêne.

La Tulipe viendra-t-il leur chanter sa chanson comme à la belle époque de Soubise, comprenez-vous? (paroles de Voltaire). J'engage vivement le lecteur que cette période

catastrophique intéresse, à rechercher sur internet l'extraordinaire interprétation par Bourvil de la chanson de La Tulipe, adressée à la marquise de Pompadour:

*Mais quand nous n'aurons plus de larmes,
Quand nous serons à bout de tout,
Nous saurons bien à qui, Madame,
Il nous faudra tordre le cou,
Comprenez-vous?*

Nul n'ignorait en fait que la marquise de Pompadour avait incité le roi à désigner le duc de Soubise pour commander l'armée, un général quasi fou dit La Tulipe.

Il n'est pas inutile de visiter l'histoire. Soixante-six millions de procureurs? Pour le désastre de la bataille de Rossbach qui a vu l'écrasement de l'armée royale dirigée par Soubise, un seul a suffi, La Tulipe. Les paroles de sa complainte ont circulé dans tout Paris et bientôt dans toute la France. L'accélération de l'histoire, thèse développée par Daniel Halévy, cet immense penseur et historien, trouve ici sa confirmation. Entre Rossbach et la Révolution, il ne s'est écoulé que trente ans, mais aujourd'hui combien faudrait-il de temps pour que les prédictions s'accomplissent? *Mais quand nous n'aurons plus de larmes...*

Heureux Descartes, *Larvatus prodeo* dixit (j'avance masqué), dont le précepte prudent mérite d'être salué ici pour sa clairvoyance prédictive. Oserais-je risquer la formule qu'enfant on me jetait au visage quand l'audace et l'irréflexion m'avait conduit à dépasser les normes: quel toupet! Soixante-six millions de procureurs! Quel toupet! Rester masqué, certes, mais dans les limites

de la raison et des convenances, ce n'est pas être bâillonné. Le pays allant bon gré mal gré vers la ruine organisée des classes moyennes qui sont justement celles où la liberté d'expression peut encore exister, ses membres ayant échappé au formatage jacassier en vogue chez les élites, le retour à une société de caste s'instaure. C'est le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier sous la Révolution qui ont installé la démocratie en brisant les corporations, ancêtre des syndicats, et en permettant la circulation de l'argent liquide par la création des assignats (billets de banque de l'époque). Ainsi l'individu libéré de la contrainte du nombre de ses semblables pouvait-il à la fois penser, dire et agir. Le temps n'est vraiment pas aux remontrances. Comment peut-on faire la leçon à des personnes que l'on ruine et dont les enfants peuvent se faire rouer de coup dans les rues par des inconnus, guère plus âgés que leurs victimes. Il est là le scandale et non pas dans l'exposé permanent de repentances et de révélations d'abus sexuels ou de ségrégation raciale dont les origines se perdent parfois au fond des décennies passées. Je le dis clairement, la circulation de l'argent liquide comme le maintien de la prescription pénale, sont protectrices de l'individu et de la liberté. Empiler textes répressifs les uns sur les autres ne libère que la mauvaise conscience des imbéciles, des peureux et des jaloux.

A force de dénonciation, l'Etat s'applique à totémiser le pilori. L'homme contemporain ne possède plus en somme que l'usage de sa propre vie dépourvue de tout support moral qui lui soit personnel, religion ou famille lui permettant la transcendance. L'épidémie nous ramène ainsi au troupeau. C'est la raison pour laquelle la docilité demeure la règle, sous la contrainte doucereuse d'incessants rappels à l'ordre, proférés au nom de la morale, cette arme souveraine de la servitude sociale. Mais jusqu'à quand ?

Comprenez-vous ?

journaldelacorse@orange.fr

• Jean-François Marchi

TOP

• **LES SUCCES DE PORTO VECCHIO.** *Les librairies littéraires et gastronomiques ont la cote dans la ville orientale en plein développement.*

• **BENJAMIN STORA.** *Son rapport sur la colonisation et la guerre d'Algérie mérite l'attention des Corses si près de ces événements.*

• **LOUIS POZZO DI BORGO.** *Il occupe avantageusement le siège de président de la communauté d'agglomération de Bastia.*

FLOP

• **LES DÉCHETS EN PLAINE ORIENTALE.** *Après la remise à zéro des compteurs, les déversements ont repris sans la moindre retenue.*

• **LE TOURISME INDIGENT.** *Les pertes dues au tourisme (1,5 Md) sont deux fois supérieures à celles annoncées par le ministère.*

• **BASTIA SOUS LES BOMBAGES.** *Le premier couvre-feu n'a pas empêché les « messagers » de dire leur vérité sur les murs de la ville qui ont pratiquement disparus sous leurs slogans.*

Carl'Antò I puttachji

UNE CORSE PAS COMME LES AUTRES

Voici un bout de texte extrait d'un long article portant sur la Corse qualifiée d'insolite histoire d'attirer l'attention : « Pour le touriste qui se rend en Corse, la première surprise, à condition qu'il soit curieux, est d'ordre géographique : les français du Continent et sans doute certains insulaires pensent que la

Corse c'est « le midi et demi » sinon « midi trois quart ». Or le voyageur attentif qui arrive à Marseille par mer et contemple, à tribord, les côtes en vue, se rend vite compte que la marche du navire n'est pas du tout Nord-Sud, mais nettement Ouest-Est et même un peu Sud-Ouest-Nord-Est. En bref, il lui paraît que le car ferry « remonte » vers la Giraglia. Ils sont nombreux ceux qui, la première fois, pensent que le navire a été détourné de sa route et qu'il la retrouve dans cette direction bizarre à leurs yeux. Et rares sont ceux qui savent qu'à Bastia ils ne sont pas plus dans le midi qu'à Perpignan et qu'à la pointe du Cap Corse ils sont à la latitude d'Hyères pour beaucoup d'entre eux, cette ignorance est sans doute une bonne chose ». Comme ces bibliophiles éclairés qui choisissent leurs ouvrages non pas en fonction des auteurs mais de la reliure, bien des vacanciers viennent en Corse parce que ça fait exotique.

HORRIBLES SPECTACLES

Après une journée de travail assidu les grands responsables des pays d'ici et d'ailleurs éprouvent le besoin d'aller se changer les idées en allant voir un bon spectacle sans se douter un seul instant qu'il peut être mortifère. Ce fut le cas d'Abraham Lincoln, président des Etats Unis d'Amérique, qui le 15 avril 1865 alla s'asseoir dans la loge d'un opéra de renom avant de recevoir une balle dans la nuque tirée par un artiste esclavagiste qui allait lui ôter le plaisir du spectacle et de la vie en même temps. Un siècle et demi plus tard, Claude Erignac, préfet de la Corse allait tomber sous les balles indépendantistes en allant avec son épouse voir un spectacle à Ajaccio, un soir de février 1998. On ne savait pas que les spectacles pouvaient donner ainsi la mort. Il a fallu l'apprendre bien malgré nous. La

prochaine fois, en cotoyant une personnalité de premier rang dans les capitales ou les chefs-lieux, de ci et de là à travers le monde on la priera de rentrer chez elle sous peine de perdre la vie. C'est ainsi qu'on peut écrire l'histoire. Sans points d'exclamation. Mais avec l'hymne à la mort pour aller à la ligne.

FIBRE NATIONALISTE ET FAMILIALE

C'est un des titres du « Canard Echaîné » évoquant la téléphonie moderne en trois lettres : SFR : dans une réponse bien sonnée il ajoutait que la boutique bastiaise et balafrée de l'opérateur sommait le frère du chef d'exécutif de quitter la Corse. Et pourquoi donc ? Parce que le volatile voulait déplaire à Gilles Simeoni ? Peut-être ? A moins qu'il n'ait rien eut d'autre à écrire. Toujours est-il que le frangin du chef allait servir à ne pas créer des problèmes à SFR. On notera sa réponse cinglée au Canard : « Tout est clair, il n'y a ni favoritisme ni conflit d'intérêt. » Et son frère d'ajouter : « En plus on voudrait m'empêcher de travailler. » Faut-il épiloguer ? Même pas puisque tout a été dit et que le JDC ne veut faire de la peine à personne.

UNE HISTOIRE DE COURS D'EAU

L'honorable confrère vient de donner un coup de pouce à la démesure ambiante avec ce titre symbolique « le fleuve Taravo se refait une santé » On croyait jusqu'ici que les cours d'eau de la Corse pouvaient au plus être qualifiés de rivières. On leur donne aujourd'hui de titre de fleuve. Voilà un superlatif qui rétrécit singulièrement les berges du Nil, du Xambèze ou du Yang Tsé. Histoire de les mettre à la mesure de celles du Taravo qui vont peut-être s'élargir encore. Pour que « l'île montagne » devienne une « île fleuve » ?

BULLETIN D'ABONNEMENT

Société :

Nom, prénom :

Adresse :

- 6 mois au prix de 55€ au lieu de 57,20€
- Abonnement 1 an au prix de 100€ au lieu de 114,40€
- Abonnement 2 ans au prix de 180€ au lieu de 228,80€
- Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du « Journal de la Corse »
- Règlement par mandat administratif
- Règlement par virement : CCM AJACCIO 10276 07906 00020738849 65
IBAN FR76 1027 8079 0600 0207 3884 065
BIC CMCIFR2A
- Je désire une facture

A retourner au : Journal de la Corse / 2, rue Sebastiani / BP 255 - 20180 Ajaccio Cedex 1 / Tél. 04 95 28 79 41 - Fax : 09 70 10 18 63
Annonces légales : journaldelacorse@orange.fr

Zoom sur... les filières haut niveau

Cent quarante deux jeunes athlètes composent, à travers treize disciplines réparties en deux structures (pôle espoir et centres régionaux d'entraînement) la filière de haut niveau en Corse. Basés au CSJC, les sportifs bénéficient d'horaires scolaires aménagés et d'un accompagnement pointilleux. Avec l'objectif commun de se diriger vers une carrière d'envergure nationale ou internationale. Autour du triptyque excellence sportive, formation, sport nature-public fragilisé, les responsables de l'établissement régional comptent mener à bien leur mission...



Le CSJC se charge de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes athlètes. Ainsi, deux préparateurs physiques (Sylvain Ricci et Cyril Giovannoni) une préparatrice mentale (Gabrielle Jovenel-Mufraggi) et un responsable de la vie de l'athlète (Guillaume Ceccada) composent le dispositif d'accompagnement. Pour le reste, un partenariat avec l'Éducation Nationale permet aux sportifs de bénéficier d'horaires aménagés. Au niveau des résultats, la patience est de mise. *« Difficile de donner une date précise et ce n'est pas l'objectif recherché. L'amélioration de l'accompagnement depuis quelques années et le professionnalisme des ligues concernées favorise, bien sûr, l'avancée vers la performance des jeunes athlètes. »*

Point important, les filières de haut niveau ne sont pas impactées par la crise sanitaire. *« Cela répond à un dispositif ministériel, il y a, compte tenu des exigences, une continuité pédagogique à assurer. Tous les athlètes s'entraînent donc en respectant, bien sûr, le protocole sanitaire. Nous avons demandé et obtenu l'élargissement de ce dispositif aux centres d'entraînements régionaux, ce qui est aussi une très bonne chose... »*

Il faudra certainement attendre quelques temps pour voir un athlète issu de la structure insulaire marcher sur les traces de Priscilla Gneto, première sportive formée au CSJC (CREPS dans son ancienne appellation), médaillée olympique... À moins qu'Alexandra Feracci ne lui emboîte le pas cet été si elle est qualifiée et surtout si les JO, pressentis tout de même, ont bien lieu à Tokyo...

• Ph.P.



et des Sports. À ce jour, treize disciplines, rassemblant 142 athlètes (dont 42 internes) ont pu intégrer le projet. Si le judo fut sans conteste et avec football le précurseur (ouvertures à la fin des années 1990), d'autres sport ont, depuis, emboîté le pas. Le Pôle Espoir intègre en plus des deux disciplines citées, le handball et le karaté. La création d'un Centre Régional d'Entraînement a permis de développer le basket, la voile, la gymnastique, le tennis, le golf, l'équitation, le volley, la natation et l'escalade... *« L'objectif, explique Jean-Luc Luciani, responsable du haut niveau et référent pédagogique, consiste à concilier la performance sportive, la réussite scolaire et la dimension éducative. »*

Accueil et accompagnement

Une politique qui en était il y a déjà quelques années à ses premiers balbutiements mais qui s'est accentuée depuis peu. *« L'obtention des JO à Paris en 2024 a accéléré le processus, rappelle le référent, tout est allé plus vite. On a conscience que l'on part de l'on mais nous avançons à grands pas. »*

Depuis qu'il a pu renaître de ses cendres, le CREPS, mué depuis 2011 en Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (CSJC), avance à grands pas. Dans sa toute nouvelle politique, initiée depuis quelques années, l'accent a été mis sur les filières de haut niveau en partenariat, bien sûr, avec l'Éducation Nationale pour ce qui est de l'aspect scolaire, des différentes ligues concernées pour ce qui est de l'aspect purement sportif et de la Jeunesse

Sport en entreprise

L'infatigable Jean-Pierre Poli prend sa retraite

C'est une page de l'ATSCAF de Haute-Corse qui se tourne avec le départ de Jean-Pierre Poli de son poste de président.

L'ATSCAF (Association Touristique, Sportive et Culturelle des Administrations Financières) a pour but d'offrir aux agents des différentes directions composant le Ministère des Finances qui ne disposent pas de comité d'entreprise au sein de leur administration, des activités et prestations basées sur les loisirs : centres de vacances, activités touristiques, sportives et culturelles, compétitions sportives, manifestations culturelles nationales... Créée par Charles Capia en 1976, la section de Haute-Corse était sous la présidence de Jean-Pierre Poli depuis 2005. Après 15 ans d'exercice, il a décidé de passer la main à l'occasion de l'AG qui aura lieu en mars.



Une progression, constante

« A nos débuts, nous n'étions qu'une trentaine d'adhérents et les seules activités proposées étaient le tir et le football » souligne JP Poli. « Aujourd'hui nous sommes 332 membres et proposons 9 activités sportives et culturelles ». Cette belle dynamique place la section de Haute-Corse à la 32ème place, sur 122 ATSCAF départementales, au classement du nombre d'adhérents. « C'est le fruit du travail de toute une équipe composée de passionnés,

de personnes motivées, compétentes ». Durant ses trois mandats de présidence, les manifestations ont été nombreuses pour JP Poli : participations aux championnats interrégionaux, nationaux voire internationaux, organisations de tournois, congrès... Les trophées récoltés sont nombreux avec notamment des titres de champion du monde de tir en individuel et des titres de champion de France par équipe, d'excellents résultats aussi en football, en pétanque, en course à pieds ou encore en volley. A son actif aussi des manifestations nationales et internationales : finales nationales de Tir Sportif en 2005 et 2014, Trophée de Course à pied en 2011 à Corte au profit de la recherche contre le cancer avec 150 coureurs présents, Trophée de Soccer 2020 au C5 Stadium de Bastia et la 63ème édition du TIF, Tournoi International de Finances, en 2018 avec 5 pays présents, soit 250 athlètes. « C'était une lèze en Corse depuis la création de l'épreuve en 1934. Une belle réussite à laquelle on doit associer les élus locaux, maires, CdC, CAB, CCI, présidents de ligues sportives, chefs de service des administrations financières et le Préfet de l'époque. Le problème récurrent quand on organise quelque chose en Corse, ce sont les déplacements. Par rapport à d'autres sections du continent on se doit d'avoir un budget spécial. Heureusement nous avons toujours pu trouver des appuis, des partenariats locaux, des aides qu'elles soient financières ou autres. Notre spécificité est la convivialité, elle a toujours été au rendez-vous. Aujourd'hui je prépare l'avenir. En mars un nouveau bureau, une nouvelle équipe va se mettre en place, une équipe très motivée qui assurera la continuité ».

• Ph.J.

Un dauphin dans les écoles



Nommé en 2019 « Ambassadeur du sport en Corse », Thierry Corbalan sillonne depuis les écoles de l'île pour prêcher la bonne parole. Thierry Corbalan, alias le Dauphin corse, fait partie de ces 6 « Imbasciatrice à imbasciatori spurtivi di Corsica » de la Collectivité de Corse qui ont pour missions l'intervention et l'animation auprès des jeunes publics ainsi que la représentation de la Collectivité de Corse lors des événements sportifs. « Nous allons dans les écoles pour rencontrer les enfants, leur parler de sport, du dépassement de soi, de handicap » explique Thierry Corbalan, amputé des membres supérieurs et qui depuis son accident relève défi sur défi en nage à la palme. « Après m'être présenté, je leur projette un petit film et ensuite on échange. Dernièrement j'étais dans une classe à Rutali, une classe mixte, de petite maternelle à CM2, avec Dominique Bozzi, responsable de la politique sportive à la CdC. J'essaye de leur montrer que dans la vie, il ne faut rien lâcher, que si on est motivé, déterminé, on peut y arriver. Je leur parle de ma propre expérience et je transfère cela dans leur vie de tous les jours, dans leur apprentissage scolaire. Je leur martèle que si ils travaillent, ils arriveront à leur but. Et le message passe très bien ». Cette opération menée par la CdC connaît certes quelques ralentissements en raison de la pandémie, mais les interventions se font quand même régulièrement. « J'ai été récemment dans une école à Levi, avec Bastien Caraccioli, amputé d'un bras, spécialiste du trail. En février j'interviendrai à l'école Empereur à Ajaccio et aussi au collège Laetitia ». Après le passage des sportifs, des ambassadeurs, un travail est réalisé avec les élèves, une sorte de débriefing. Quant à Thierry, il vient de publier un livre « L'homme devenu dauphin »* aux Editions Sydney Laurent dans lequel il retrace sa vie, un véritable message d'espoir pour tous ceux qui ont perdu confiance en la vie.

* www.thierrycorbalan.fr



Une aide financière

pour l'accès au haut débit

Vous souhaitez avoir accès à
une meilleure connexion internet ?
Équipez-vous !

Bénéficiez d'une aide jusqu'à 150 euros* pour
installer ou mettre en service une solution
internet sans fil.

Toutes les infos sur amenagement-numerique.gouv.fr
ou parlez-en à votre opérateur.

* **Sont éligibles** les citoyens et entreprises qui remplissent les 3 critères suivants : 1. qui sont situés en métropole, dans un département d'outre-mer, à Saint Martin, Saint Barthélémy ou à Saint Pierre-et-Miquelon - 2. qui sont situés en dehors des zones où un ou plusieurs opérateurs ont pris des engagements de déploiements FttH d'ici fin 2022 - 3. qui ne sont pas éligibles ou abonnés à une offre d'accès à internet disposant d'un débit crête d'au moins 8 Mbit/s par une technologie filaire.

Le barème de l'aide : 100% du coût du raccordement (plafonné à 150€) variable en fonction des offres des opérateurs labellisés.